

(Pièce n°1)

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

**Avis d'Appel d'Offres National Simplifié pour l'acquisition du matériel informatique (tablettes)**

Madame la Secrétaire Générale, lance au nom et pour le compte du Ministère de l'Education Nationale, le présent Appel d'Offres National Simplifié, en vue de l'acquisition de tablettes destinées aux prix des olympiades et rallye tels que spécifiés et quantifiés dans le cadre de Devis Descriptif et Quantitatif figurant dans la troisième partie (pièce n° 3), du dossier.

1. Les fournisseurs intéressés sont priés de présenter leurs offres techniques et financières en remplissant les formulaires de soumission et de DDQE complétés par les pièces demandées dans le dossier d'AONS et en la déposant sous plis fermés en deux exemplaires (un original et une copie), au siège de la commission interne des Marchés du Ministère de l'Education Nationale/CIMAC), au plus tard le 29/03/2018 à 15h :30mn.
2. L'enveloppe fermée contenant l'offre ainsi composée, doit porter exclusivement les mentions suivantes : « Mr le Président de la Commission Interne des Marchés du Ministère de l'Education Nationale/ Administration Centrale. Offre relative à l'acquisition de tablettes, à n'ouvrir qu'en séance de la Commission».
3. Les plis seront ouverts en séance publique de la Commission le 29/03/2018 à 15 h :30mn au siège de la CIMAC. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture y sont invités.
4. Les candidats qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur cet Appel d'Offres, peuvent en saisir par écrit la Commission au plus tard le 23/03/2018.
5. L'évaluation des offres sera faite à huis clos par la Commission sur la base des critères ci-après :
  - i. Conformité de l'offre aux exigences du dossier,
  - ii. Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de commandes similaires,
  - iii. Montant de l'offre, pour les soumissionnaires qualifiés, dont l'offre technique conforme aux exigences du dossier aura été jugée satisfaisante par la Commission.
  - iv. Présentation d'un échantillon de chaque article demandé.
6. La Commission,
  - i. attribuera le contrat au soumissionnaire qualifié au vu de son expérience, dont l'offre sera jugée conforme aux exigences du dossier d'appel d'offres et moins disante par rapport aux autres concurrents.
  - ii. n'est pas tenue de donner suite au présent Appel d'Offres.

L'Ordonnatrice du Budget  
M'Aiziza Mint Mahfoudh Ould KERBALLY

